



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intelligence artificielle. Stratégie dans le domaine de la défense.

Question écrite n° 4418

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé prie Mme la ministre des armées de lui indiquer quelle est la stratégie du Gouvernement à l'égard de l'intelligence artificielle dans le domaine de la défense nationale.

Texte de la réponse

Au cours des 20 dernières années, les systèmes opérationnels militaires ont fait l'objet d'un effort volontariste de numérisation. Ces travaux ont d'ores et déjà permis d'intégrer des briques d'intelligence artificielle dans les systèmes opérationnels, fournissant par exemple des fonctions de traduction automatique, de détection d'objets dans des images ou de fusion de données hétérogènes. Les récents progrès de l'intelligence artificielle issus de l'apprentissage profond amènent néanmoins la direction générale de l'armement à intensifier ses études et ses acquisitions dans ce domaine. Dans le cadre du chantier de transformation numérique du ministère des armées lancé en octobre 2017, les technologies clés que sont les sciences de la donnée, l'intelligence artificielle et les objets connectés font l'objet d'une attention particulière et donneront lieu à une feuille de route spécifique qui sera arrêtée en avril 2018. Parmi les projets déjà lancés comportant une composante en matière d'intelligence artificielle, on peut notamment citer la réalisation du démonstrateur SDAM (système de drone aérien pour la marine) et du démonstrateur MMT (man machine teaming) pour l'aviation de combat. Le projet ARTEMIS, lancé en novembre 2017, permettra, quant à lui, la mise en place d'une « infostructure » pouvant accueillir un large spectre d'applications et d'algorithmes d'analyse de données et d'intelligence artificielle, avec des caractéristiques de modularité, de distribution et de sécurisation adaptées au contexte de défense. Dans les prochaines années, l'intelligence artificielle devra irriguer l'ensemble des systèmes opérationnels au travers d'applications très diverses : détection de cibles furtives et d'attaques informatiques, reconnaissance automatique d'objets, amélioration de l'autonomie des robots, assistance à la décision, interfaces homme-machine adaptatives, amélioration des systèmes d'entraînements... Ces nouveaux services digitaux permettront des gains capacitaires significatifs. Pour autant, les implications de l'intelligence artificielle sur la place de l'homme et l'évolution des opérations militaires devront également être examinées d'un point de vue éthique et juridique. Par ailleurs, l'intelligence artificielle permettra sans doute d'améliorer l'efficacité du soutien des forces du ministère des armées grâce à la mise en œuvre d'algorithmes d'optimisation dans les domaines de la maintenance, de la logistique, ou de la gestion immobilière, mais aussi dans les domaines plus administratifs des finances, des ressources humaines ou des achats.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4418

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 120

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2311